

Procès verbal de la séance du 10 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 04 juin 2024 s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, Maire, en session ordinaire publique.

En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 9

Mme HOLTZAPPEL a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : MM NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, MARÉCHAL Sébastien, Mme BOUTELET Martine, M.OZCAN Bulent, M. LEGEAY Grégory, M. JEAN Thierry

Absents, excusés : M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu pouvoir à Dominique NETZER
M. DEHAIL-HELLEUX Grégory pour à Bulent OZCAN
Mme Estelle JANICKI

Séance ouverte à 20h00

M, Le Maire s'adresse au conseil pour demander l'ajout d'un point à l'ordre du jour

Ordre du jour :

- *** Approbation du procès verbal de la réunion du 25 mars 2024,**

Délibérations :

- Avenant maîtrise d'oeuvre
- **Informations :**
 - Recensement 2025 : coordonnateur communal ? Agent recenseur ?
 - Clôture sud logement : devis
 - Dénomination place de Beaufai
 - Compte-rendu mesures de vitesse

Délibérations :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024

En l'absence de remarque, le P.V du 25 mars 2024 est approuvé.

Avenant maîtrise d'œuvre

Délibération pour approbation de l'avenant Morin & Partenaires

Monsieur le Maire présente l'avenant du maître d'œuvre Morin & partenaires pour un montant de 1 922,84€ TTC.

Il explique que le coût de la maîtrise d'œuvre se fait sur la base de 9,5% du coût HT des travaux. Le coût prévisionnel était de 100 000,00€ HT auquel a été ajouté la cuisine, l'aménagement extérieur du terrain, ainsi que la salle de bain à l'étage, Le coût final des travaux est donc de 118400,37€. Cela porte le montant de l'avenant à 1 748€04 HT soit 1 922,84 TTC.

Le conseil à l'unanimité approuve et autorise M. Le Maire à signer tout document.

Vote : 9 pour contre 0 abstention 0

Informations :

Recensement de la population :

M. Le Maire informe le conseil que le prochain recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Il indique qu'il faut désigner à la fois un coordonnateur communal et un agent recenseur. Il explique que le coordonnateur devra chapeauter l'agent recenseur. Il devra également participer à une journée de formation dont la date et le lieu seront transmis ultérieurement par l'INSEE.

Mme Holtzappel est nommée coordonnateur.

M. Le Maire ajoute qu'il faut prévenir l'INSEE des changements d'horaires d'ouvertures de la mairie.

Clôture sud logement : devis

M. Le Maire rappelle au conseil qu'un premier devis avait été reçu de l'entreprise DE PINHO pour un montant de 7 872,20€ HT soit 8 659,42 TTC. Il indique qu'il faut ajouter environ 1 000€ pour l'ajout d'un second pilier non compris dans le devis.

M. Le Maire présente un second devis de l'entreprise GUITTON pour un montant de 8 070€ HT soit 9 684€ TTC.

M. Le Maire propose de reporter la décision lors du vote du budget 2025.

Dénomination place de Beaufai

Monsieur Le Maire rappelle qu'en mémoire à l'Abbé Lambert, curé de Beaufai de 1934 à 1948, résistant à compter de 1940, agent de liaison des FFI en 1943, il est envisagé de renommer la place de Beaufai, place de l'Abbé Lambert. Il indique que le changement de dénomination doit se faire à l'appui d'une délibération, mais que dans un premier temps, il convient d'en informer la famille.

Compte-rendu des mesures de vitesses

Voir en annexe les résultats pour les traversées : du Bourg ; de la Baudrière et du Vieux Beaufai ; de l'Hermitage ; de Maubuisson Sud.

Tour de table :

Monsieur OZCAN indique qu'il a participé à une réunion du service économique de la CDC.

la société LDA spécialisée dans le développement économique des collectivités a été présentée. Un comité se réunit à l'Aigle tous les lundis afin de travailler sur le développement économique du territoire. Une enquête a été réalisée auprès de 250 entreprises afin de recenser leurs besoins. Il est précisé que le secrétariat de ce service est conservé.

Il ajoute que l'entreprise Roimier Setin, fournisseur en quincaillerie pour les professionnels envisage de s'implanter à l'Aigle.

Il indique également que l'entreprise MTTB 111 entreprise spécialisée dans l'informatique ne respecte pas les engagements prévus. Si les élèves sont toujours pris en stage, les embauches promises n'ont pas été faites.

Il demande s'il est envisageable d'installer une borne de recharge pour les voitures électriques. Il précise qu'à présent, les prises sont uniformisées à l'instar des chargeurs de téléphones.

Le Maire indique que, en dehors du coût, qui n'est pas négligeable, l'utilité pour le temps présent sur la

commune ne semble pas évident. À voir plus tard.

Mme Boutelet informe les membres du conseil que le SIAPO a décidé de maintenir la contribution des communes au tarif 2023.

Elle ajoute que, concernant le PLUI, l'application du document serait à l'horizon 2025.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) devra être révisé. En effet, l'ancienne secrétaire n'étant plus présente au sein de la commune, il convient de le mettre à jour.,

Séance close à 22h00


Secrétaire de séance,
HOLTZAPPEL Geneviève

Le Maire,
NETZER Dominique

